

Région du Sud-Ouest,  
Service du Matériel et de la Traction

303LM 812  
(1964-1965)

Dossier n° 4

Abandons de machines

Service M.T.

ABANDONS de MACHINES

Division ou Subdivision

PA

N° de N° 6.952

N° de pièce	Date d'arrivée : PA	Noms & Prénoms des agents	Emploi	Résidence	Faits reprochés et suites données
1	22.5.44	Bonnet Albert	mechanicien de nuit	dép. de Bayonne	B.C.S. 3/12. 9 <sup>e</sup> service aux manœuvres de gare, a abandonné son service sans motif valable pendant plus d'une heure et a, en outre, laissé inutiliser sa machine.
2	15.5.45	Hénari Ernest Poncio Antoine	mechanicien de nuit élève mechanicien (N° de chauffeur)	dép. Bord-M de St Pierre	B.C.S. 6/12. Arrêt irrégulier au P.N. 49 par train H.L.P. n° 10. Répartie le 11.4.45 et abandon de la machine sur voie principale. B.C.S. 2/12. Abandon de machine sur voie principale le 11.4.45.
3		Bayreau Louis	mechanicien de nuit	dép. de St Pierre	B.C.S. 1/12. De service aux manœuvres le 15.4.45, s'est absenté sans autorisation de 9:30 à 10:10 abandonnant sa machine.
4	10.8.45	Fouassier André	Conducteur élève	dép. Artiguy	B.C.S. 6/12. Le 19.4.45 au cours des manœuvres en gare de Bénétiq, a abandonné sa machine avec 16 wagons obstruant les voies 16-18. 26.26 pendant 15 minutes environ.
<del>5</del>	<del>11.8.45</del>	<del>Deonna Pierre</del>	<del>agent de nuit</del>	<del>dép. Labenne</del>	<del>irregulier à 16</del>
5	15.12.45	Prat Joseph	C.E.	Dép. Labenne	B.C.S. 4/12. Abandon de machine pour aller consommer dans un café et, devant assurer le train 7459, ne s'est présenté qu'après le signal de départ, occasionnant 2 minutes de retard. Mesure plus sévère en cas de récidive.



RÉGION SO  
 SERVICE MT

**NOTIFICATION**  
 de  
**SANCTION**

EXEMPLAIRE 4

Destiné au Service Gérant.

Nom, prénom, M BONNET Albert  
 n° caisse de retraite, 271955  
 de, établissement, arrondissement. mécanicien de route Dépôt de Bergerac ANT BRIVE

Décision de M. le Chef du Service  
 en date du 27.5.44

B.C.S. 3/12° - De service aux manoeuvres de gare, a abandonné son service sans motif valable pendant plus d'une heure, au cours de la nuit du 10 au 11.3.44 et a, en outre, laissé monter un étranger sur sa machine.

L'intéressé est avisé, d'autre part, qu'il s'exposerait à une mesure beaucoup plus sévère en cas de récidive.

Paris, le 3 juin 1944 (Liaison partie : la signature le 1.6.44)  
 LE CHEF DE LA DIVISION  
 DU SERVICE GENERAL

Signé : *Lissacy*

Consigné : *M. Ruffet* avant expédition

3 p. j. (dont rempl<sup>ts</sup> 1, 2 et 3 de la liste n° 24 et 2 relevés de punitions)

Transmis à # *AMP. Brive* le 5 juin 1944

Pour prendre connaissance de la décision, donner suite et classer au dossier joint, de l'agent.

I

Un tel homme d'avis d'appuyer la proposition de l'ingénieur CAMP pour sanctionner les 2 infractions reprochées au mécanicien de route Bonnet.

Le motif de la punition serait le suivant :

" De service aux manoeuvres de gare, a abandonné son service sans motif <sup>pendant plus d'une heure</sup> valable, au cours de la nuit du 10 au 11. 3. 44 et a, en outre, laissé monter un étranger sur sa machine".

Bonnet serait averti, en outre, qu'il s'exposerait à une mesure beaucoup plus sévère en cas de récidive.

D'accord  
28/3/44 22.5.44

Prant

communiqué. D 22.5.44.  
8 ans d'affiliés la prof. de l'AMT.

Bonnet 14

IV g 753.01 (avec avancement de 2 inférieurs BRIVE, le 10 Mai 1944.

2pj

1 relevé de punitions

Monsieur le CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

DIVISION DE LA TRACTION

Le mécanicien BONNET qui s'est absenté inutilement plus d'une heure de son service des manœuvres et qui a laissé monter un étranger sur la machine, a fait preuve d'indiscipline et a contravenu aux règlements. Il est répréhensible.

Je propose d'infliger au mécanicien BONNET Albert un BCS 3/12ème pour le motif suivant :

"S'EST ABSENTE SANS MOTIF VALABLE DE SON SERVICE DES MANOEUVRES QU'IL ASSURAIT EN GARE DE BERGERAC LE 10.11.3.44 ET A LAISSE MONTER UN ETRANGER SUR SA MACHINE."

Situation de famille : marié 1 enfant

Classement mérite : 1941 = N 1942 = N 1943 = N

Valeur de 3/12ème de sa prime de fin d'année : 1050f

PA 22 MAI 1944

L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.

PA Monsieur le Chef du Service,

J'affinie la proposition ci-dessus : BCS 3/12ème

Le motif de la punition serait le suivant : "De service aux manœuvres de gare, a abandonné son service sans motif valable pendant plus d'une heure, au cours de la nuit du 10 au 11.3.44 et a, en outre, laissé monter un étranger sur sa machine".

Bonnet serait avisé, en outre, qu'il s'exposerait à une mesure beaucoup plus sévère en cas de récidive.

Paris, le 26 mai 1944

/Le Chef de la Division  
du Service Général

P  
D'accord  
Liqui : Cardon  
27.5.44

Liqui : Peltz

RÉGION S.O.

**NOTIFICATION**  
de  
**SANCTION**

EXEMPLAIRE 4

SERVICE M.T.

Destiné au Service Gérant.

Nom, prénom, M

DONTIGN Antoine

caisse de retraite,

18.2098

grade, établissement, arrondissement.

élève mécanicien (fonds de chauffeur) Dt de Bordeaux-Bde

A.M.T. BORDEAUX

Décision de M. le Chef du Service en date du 13.6.45.

B.C.B. 2/12°:

"Abandon de machine sur voie principale le 11.4.45".

Paris, le 26 JUIN 1945  
LE CHIEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : *Lissacq*



RÉGION SUD-OUEST

SERVICE M.T.

**NOTIFICATION**  
de  
**SANCTION**

EXEMPLAIRE 4  
Destiné au Service Gérant.

Nom, prénom, M HENARES Ernest  
Matricule 20.6568  
Etablissement, arrondissement. mécanicien de route dépôt de Bordeaux-Méa - APT BORDEAUX

Décision de M. le Chef du Service en date du 13 juin 1945

**BLAME DU CHEF DU SERVICE 6/12\*** - Arrêt irrégulier au PN 47 par train HLP  
Ambès-Bastide le 11-4-45 et abandon de la  
machine sur voie principale.

Paris, le 26 JUIN 1945

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL.

Signé : *Lissacq*

MG 15.6.  
Paris, le 28 juin 1945

PB

MISES A LA  
STRAITE  
P.J.

Arrondissement M.T. à BORDEUX

(suite à v/ transmissions du 4 juin 1945)

Je n'ai pas d'objection à la mise à la  
retraite des agents désignés ci-dessous, à comp-  
ter du:

1er août 1945

Mme DONNART, Corentine, manoeuvre, dépôt  
Bordeaux-Bde?  
LAGARDERE Bernard, ouvrier -  
HENARES Ernest, mécanicien de route -  
BERNARD Paul d<sup>e</sup> -

1er octobre 1945

PICHARDIE, Alfred sous Chef de Bde. d'ouvriers  
Bordeaux-Bde  
TOURNIER, Henri, surveillant de dépôt d<sup>e</sup>

sous réserve pour LAGARDERE d'avoir effectué les  
versements nécessaires en vertu du Protocole du  
14.9.38 pour porter à 25 ans la durée de ses  
services affiliés.

Ci-joint 6 lettres d'avis destinées aux  
intéressés.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: Barois

COPIE pour D. Son. du Conseil - Son. Sanctions

26.6.45 *Barois*

Monsieur Jozz

Je vous prie de vouloir bien  
nous confirmer que vous êtes de  
l'avis du Chef d'Arrondissement de  
faire bénéficier cette équipe du doute,  
en ce qui concerne le troc de charbon  
contre des denrées alimentaires.

Dans l'affirmative, nous  
serions sanctionner la faute  
professionnelle.

18.5.45  
F. Jozz

D'accord. Nous ne pouvons  
pas servir à coup sûr d'affaire de troc,  
ne abandonnons  
la conservation de troc.

EB

D

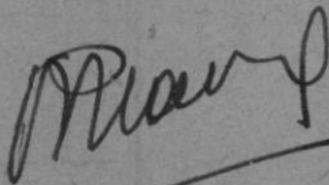
L'inculpation de détournement de  
charbons étant écartée - et à défaut de précédents  
absolument identiques - nous sommes d'avis  
d'appuyer la proposition de l'Ingénieur CAMT.

Hénares serait mis à la retraite  
à compter du 1.8.45.

6.6.45

Hénares  
avis

8-6

---

S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

5<sup>e</sup> Arrondissement

15 MAI 1945

Hénarès Pontico

2<sup>4</sup>

Vp

Transmis à Monsieur le CHEF DU SERVICE du Matériel et de la Traction (Division du Service Général - Personnel).

Je suis d'avis de faire bénéficier l'équipe HENARES-PONTICO du doute en ce qui concerne le troc de charbon contre des denrées alimentaires.

HENARES a été puni d'un BCS + 3/12e le 30.11.44 et d'un BCS + 5/12e le 13.1.45 pour fusions de plombs.

Il y aurait intérêt à admettre cet agent à la retraite. Il en remplit les conditions depuis le 1.5.45 (né le 17.1.90 - commissionné le 1.5.20).

En conséquence, je propose d'infliger :

- au mécanicien de route HENARES Ernest, du dépôt de Bordeaux-Bastide un BCS + 6/12e pour arrêt irrégulier au P.N. 47 par train H.L.P. Ambès-Bastide le 11.4.45 et abandon de la machine sur voie principale

et mise à la retraite de cet agent à compter du 1.6.45.

- à l'élève-mécanicien PONTICO Antoine (fions de chauffeur) du dépôt de Bx-Bastide,

un BCS + 2/12e pour "abandon de la machine sur voie principale."

D'accord  
Liqui: Baret  
13.6.45

Ci-joint les relevés de punition de ces deux agents.

HENARES { Situation de famille : marié - 1 enfant 15 ans  
{ Manière de servir : noté N  
{ Valeur de la retenue sur prime de fin d'année : 2750<sup>f</sup>

PONTICO { Situation de famille : marié - 2 enfants de 18 et 8 ans  
{ Manière de servir : noté N  
{ Valeur de la retenue sur prime de fin d'année : 720<sup>f</sup>

Monsieur le Chef du Service,  
J'appuie la proposition ci-dessus.  
Une proposition de mise à la retraite à compter  
du 1.6.45 est actuellement en cours pour Hénarès.  
Le Chef de la Division du Service Général  
Liqui: Pesty

Bordeaux, le 5 mai 1945  
L'INGENIEUR C.A.M.T.,

Transmis à # AMV. Bordeaux le 27 mai 1945  
Pour prendre connaissance de la décision, signer suite  
et classer au dossier ci-joint, des agents



RÉGION S.O  
SERVICE M.T

NOTIFICATION  
de  
SANCTION

EXEMPLAIRE 4  
Destiné au Service Gérant.

Nom, prénom, M BAZIREAU André  
n° caisse retraite, 21.5025  
grade, établissement, arrondissement. mécanicien de route, dépôt de St-Pierre, AMT TOURS

Décision de M.le Chef du Service en date du 13.6.45

**BLAME DU CHEF DU SERVICE AVEC REDUCTION DE 1/12<sup>e</sup> DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE**

"De service aux manœuvres le 15.4.45, s'est absenté sans autorisation de 9h30 à 10h10 en abandonnant sa machine."

L'intéressé est avisé, en outre, qu'il s'exposerait à une mesure plus sévère en cas de récidive.

Paris, le 26 JUIN 1945  
LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

*Signé J. BAZIREAU*

MINUTE

Paris, le 11 mai 1945

Bazireau 3<sup>H</sup>

COPIE

PB

III p 135.07 - TRANSMIS à Monsieur le CHEF DU SERVICE. Matériel et Traction  
DIVISION DU SERVICE GENERAL (PB)

Le Meien de Rte BAZIREAU André, du Dt de St-Pierre, de service aux manoeuvres dans le dépôt le 15/4/45, s'est absenté sans autorisation en abandonnant sa machine 030.044, de 9 h 30 à 10 h 10m heures constatées par le s/chef de service.

Dans ses explications écrites, BAZIREAU reconnaît les faits.

Il s'agit d'un agent médiocre, noté R.1, qui a encouru plusieurs punitions graves pour fautes professionnelles, mais aucune contre la discipline.

Je propose de lui infliger un BLAME DU CHEF DU SERVICE avec réduction de 1/12 de la prime de fin d'année.

(Montant de la dite retenue : 363 fr +  
(Charges de famille : Marié, 1 enfant. )

PB

Monsieur le Chef du Service,

J'affine la proposition ci-dessus.

Bazireau serait averti, en outre, qu'il s'exposerait à une mesure plus sévère en cas de récidive.

Paris, le 11 juin 1945

Le Chef de la Division  
du Service Général

Signé: Pétz

D'accord.  
Signé: Baxard  
13.6.45

Sp. (ant. n° 1.2 et 3 de la liasse n° 24)  
Transmis à # AME. Tours le 27 juin 1945  
Pour prendre connaissance de la décision, donner suite  
et classer au dossier ci-joint, de l'agent.

TOURS, le 30 MAI 1945  
L'INGENIEUR PRINCIPAL C.A.M.T.  
Signé: GOUYON

Nous sommes d'avis d'appuyer la proposition  
de l'ingénieur C.A.M.T.

L'intérêt serait accru en outre qu'il s'exposait  
à une sanction plus sévère en cas récidive

D'accord

Lieu

7.6.45

7.6.45.

Manif

MINUTE

Paris, le 11 mai 1943

Bayreuth 3<sup>H</sup>

COMPT E R E N D U D' E N Q U E T E .

III

Retour M. Tatin  
 Nom, prénoms: BAZIREAU, André  
 N° Caisse de retr. 215025  
 Grade, Etabl., Arrondt: MECRU, dépôt de St Pierre  
 Né le 12-7-97, l'enfant 23 ans  
 Indice de la prime de fin d'année: RI  
 Nombre de sanctions déjà encourues: Néant.

EXPOSE DE LA FAUTE COMMISE:

Le 15-4-45 le MECRU BAZIREAU assurait les manoeuvres dans le dépôt avec la machine 030.044, Mr TATIN s/chef d'extérieur, ayant un ordre à lui donner a dû l'attendre au Poste R de 9h30 à 10h10 heure à laquelle il le vit sortir du café du "Cheval blanc"

Dans ses explications ci-jointes, BAZIREAU déclare s'être absenté pour aller prendre un verre à la suite du casse-croûte qu'il venait de prendre.

Ces explications ne sont pas à retenir, il ne devait pas s'absenter du dépôt, sans avoir l'autorisation du Chef de Service.

Il s'agit d'un agent d'une valeur professionnelle médiocre, qui a été utilisé momentanément au service intérieur du dépôt.

A notre avis, cet agent mérite une punition pour s'être absenté du dépôt sans autorisation.

P. L'INGENIEUR CHEF D'ARR

MINUTE  
Paris, le 11 mai 1945  
15

Retour AMT. TOURS

Retourner

Pour nous permettre de régler cette affaire, je vous prie de faire établir et de nous adresser par un prochain courrier l'imprimé 7 P 2 "Compte rendu d'enquête" réglementaire et de nous indiquer - outre les renseignements prévus par cet imprimé - le montant de la réduction de prime proposée.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DE LA TRACTION

*Signé: Riou*

Bayleau 3<sup>H</sup>

EXTRAIT

de la situation journalière du dépôt de SAINT-PIERRE

du 16 avril 1945

Infractions relevées dans la journée

AZIREAU, André, mécanicien de route - Le 15.4.45, assurant les manoeuvres dans le dépôt avec la machine 030.044, s'est absenté de 9 H 30 à 10 H 10 pour aller au café du Cheval Blanc. Ci-joint, les explications écrites de cet agent, qui ne sont pas à retenir. Nous proposons une sanction pécuniaire à son égard.

Le Chef de Dépôt :

Suite donnée par l'I.C.A. - Tenant compte qu'il s'agit de manoeuvres dans le dépôt, avec le pilote, je propose d'infliger seulement au mec. un ECS avec 1/12° de réduction sur prime de fin d'année.

P. L'INGENIEUR CHEF d'ARR<sup>t</sup>

Date	Heure	Moyens												Total	Cm	
		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII			

su BPA  
Anmeldung



RÉGION ..... S.O. ....

SERVICE ..... M.T. ....  
L 7 P 4

## NOTIFICATION DE SANCTION

Ex. 4 destiné au Service Gérant.

Nom, prénom, M **FOUASSIER André**

n° Caisse de Retraites, Grade,

**Elève-conducteur électricien**

établissement, Arrondissement.

**Dépôt de Brétigny - A.M.T. ORLÉANS**

Décision de M. le Chef du Service en date du 18.8.1945

BLANC DU CHEF DU SERVICE AVEC RÉDUCTION DE 6/12<sup>e</sup> de la PRIME  
DE FIN D'ANNÉE

Le 19.4.1945 au cours des manœuvres en gare de Brétigny a abandonné sa machine avec 12 wagons obstruant les voies 16-18 - 20 - 24 pendant 15 minutes environ.

PARIS, le 24 août 1945  
LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

*Signé: Pélez*

Monsieur le Chef du Service,  
J'appuie la proposition ci-contre

Paris, le 17 août 1945

/ Le Chef de la Division  
du Service Général

Signé: Jesez

D'accord  
Signé: Daval  
le 18. 8. 1945

1er Arrondissement

Monsieur le Chef du service  
Matériel et Traction  
Division de la Traction

I 332.73  
5 Pièces

Suite au bulletin 12706 A N° 0025 du 19.  
4.45 de M. BENOIST Chef conducteur Electricien

Au cours d'une surveillance en gare de  
BRETIGNY le 19.4.45, il a été constaté que l'  
élève Conducteur Electricien FOUASSIER André  
de BRETIGNY assurant les manoeuvres avait aban-  
donné sa machine E 173 attelée à 12 wagons  
obstruant les voies 16-18-20-22 et 24 et em-  
pêchant tout mouvement sur ce faisceau pendant  
15 minutes environ.

L'enquête ci-jointe effectuée par M.  
GRIMAUD, Ingénieur Adjoint fait ressortir que  
FOUASSIER est un agent dont l'état d'esprit  
laisse à désirer, il a déjà encouru des puni-  
tions pour refus de service.

Je propose d'infliger à FOUASSIER un BCS  
6/12 avec le motif :

"Le 19.4.45, au cours de manoeuvres en  
gare de BRETIGNY a abandonné sa Mne E 173 avec  
12 wagons obstruant les voies 16-18-20-24 pen-  
dant 15 minutes environ.

A déjà été puni à deux reprises pour refus  
de service.

En outre, cet agent serait avisé qu'en  
cas de récidive, une sanction beaucoup plus  
sévère sera prise à son égard.

*voir partie PA4  
P/mult avec (app. prof. 1945)*

ORLEANS le 2 aout 1945  
L'Ingénieur C.A.M.T.

PA4

*Siqué Néron*

*9 p.f. dont ex. 1, 2 et 3 de la liasse 1774*  
Transmis à *AMT. Orléans* le *24.8.1945*  
Pour prendre connaissance de la décision, donner suite  
et classer au dossier *AMT*, de l'agent.

Paris, le 24 Juillet 1945

I 332.73

A.M.T. ORLEANS

4 Pièces

(Suite à votre note MS du 28.6.45 ci-jointe)

J'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements suivants concernant les faits reprochés à l'E.C.E. FOUASSIER Georges, du dépôt de BRETIGNY.

Le 19.8.45, le C.E.E. BENOIST, en surveillance à BRETIGNY, constata, devant le chef de gare, M. LE MILLOUR, l'absence de l'E.C.E. FOUASSIER, qui devait assurer les manoeuvres de gare. Cet agent avait quitté sa machine avec 12 wagons au poste A, obstruant ainsi les voies 16-18-20-22 et 24, et empêchant tout mouvement sur ce faisceau pendant environ 15 minutes.

A son retour, FOUASSIER répondit grossièrement aux remontrances du C.C.E. BENOIST, et reprit la manoeuvre interrompue.

Selon les renseignements recueillis auprès de M. FOURNET, S/Chef de Dépôt de BRETIGNY, cet agent, marié sans enfant à charge, est représenté comme laissant fortement à désirer dans son service.

Le relevé des punitions corrobore ce jugement :

- 25.2.27: retenue 5/12 - motif : refus de prise de service
- 7.10.33: blâme du directeur - Motif : état d'ébriété, injures, refus de prise de service.

Le texte de la réponse de FOUASSIER à la demande d'explications formulée par le dépôt de BRETIGNY suffit à montrer l'état d'esprit de cet agent, qui est sévèrement répréhensible. Je propose de lui infliger un B.A.I. 50 F."

L'INGENIEUR ADJOINT M.T.  
(Inspection de PARIS)  
Signé : GRIMAUD

RÉGION SUD-OUEST

NOTIFICATION  
DE  
SANCTION

Cg 28-12

SERVICE MT  
L 7 P 4

Ex. 4 destiné au Service Gérant.

M PRAT Joseph  
Grade, conducteur electricien  
Arrondissement, Dépôt de TARBES - ART TOULOUSE

DECISION DE M. LE CHEF DU SERVICE EN DATE DU 22 DECEMBRE 1945

BLAME DU CHEF DU SERVICE AVEC REDUCTION DE 4/100 DE LA PRIME DE  
FIN D'ANNEE -

A abandonné sa machine en gare de Capvern pour aller consommer  
dans un café voisin et, devant assurer le train 7759, ne s'est  
présenté qu'après le signal de départ, occasionnant 2 minutes de  
retard à ce train.

L'intéressé est avisé qu'une mesure beaucoup plus sévère sera  
prise à l'égard en cas de récidive.

Paris, le 7 janvier 1946  
LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL.

Signé: *Lissacq*

BUREAU DU PERSONNEL P.O.

EXPL. LE  
- 7 JANV 1946

Monsieur le Chef du Service

J'appuie la proposition ci-contre du  
d'Arrondissement, d'infliger à PRAT un  
e du Chef du Service, et je suis d'accord  
D pour porter à 4/12° la réduction de  
e de fin d'année accompagnant le B.C.S.  
our aviser l'intéressé qu'une mesure beau-  
plus sévère sera prise à son égard en cas  
écidive.

Le motif de la punition serait le  
vant:  
" A abandonné sa machine en gare de  
vern pour aller consommer dans un café voisin  
devant assurer le train 7759, ne s'est pré-  
té qu'après le signal de départ, occasionnant  
minutes de retard à ce train "

Paris, le 20.12.45  
LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

*Signé : Poley*

*accord  
Signé : Barois  
22/12/45*

PERSONNEL P. A.  
DIE-LE  
ANV 1946

PA 4  
Ma dossier + 8 pièces jointes dont ex. 1, 2 et 3  
de la liasse 1784  
Transmis à Toulouse le 21.12.45  
Pour l'exécution de la décision, donner  
suite et classer au dossier, et joint, de l'agent.

I.T.135.07

**PRAT**

L.R./

5

Toulouse, le 17 Décembre 1945.

Monsieur le Chef du Service du Matériel  
et de la Traction.  
Division du Service Général -Personnel.  
(P.A)

Sur bulletin d'accompagnement 12706 A du 28.10.45,  
le C.C.E. RODIER a signalé qu'à son arrivée en gare de CAP-  
VERN par train 7759, il avait constaté l'absence du C.E.PRAT  
Joseph Mle 275, du dépôt de TARNES, qui devait assurer le  
renfort à ce train avec la machine E 424I et que cet agent  
ne s'était présenté qu'après le signal de départ, la machine  
ayant été mise au train par l'A.C.E. titulaire.

Dans la note ci-jointe, Mr. RODIER précise que  
PRAT se trouvait dans un café voisin où son aide conducteur  
est allé le chercher à deux reprises.

Le train a éprouvé de ce fait une perte de temps de  
2mn qui a été portée dans la colonne divers du B.T.

L'A.C.E. PRAT n'ayant encore jamais encouru de sanc-  
tion pour faute disciplinaire, je propose d'infliger à cet  
agent un B.C.S. 2/12 pour le motif suivant :

"Abandon de service en gare de CAPVERN pour aller con-  
sommer dans un café voisin, le 28.10.45, retard au train  
7759"

Ci-joint les explications de cet agent qui ne sont  
pas à retenir.

Si-après renseignements d'usage :

- N° matricule de la C.R. 253.258
- Date de naissance : 3-6-1899.
- Date de commissionnement : 9-1-3925.
- Date d'accès à l'échelle : 1-4-1937.
- Situation de famille : marié un enfant.
- Notation 1 N au cours des 3 derniers exercices.
- Retenue correspondant à la 1<sup>re</sup> tranche proposée : 606<sup>00</sup>rs.

L'Ingénieur C.A.M.T.

unique à D  
12.45

Bureau Principal  
(Personnel P. A.)

... d'avis de porter à H/12 la punition  
... par le CAMT et d'ajouter un sérieux  
... à l'intérêt.  
- H/5 - Signé: Jarno et Rivu  
... le Chef du Service.